



Rapport n°: 150880-LE-24-0923275-009
Document: 1 page(s)
Inspecté par: Cédric Cibba le 15.11.2024

Luxlev SA Location
Avenue de l'Europe
L - 4802 LAMADELAINE



Rapport de contrôle périodique d'un élévateur à plateforme mobile n° 00775300401R000015

1 LIEU D'IMPLANTATION

Rue et n° : Avenue de l'Europe, Localité : 4802 - LAMADELAINE

2 VÉRIFICATION ET ESSAI

Les contrôles s'effectuent sans démontage préalable et sont limités au contrôle visuel du bon état des composants dont l'accès est possible en toute sécurité et à la vérification des dispositifs de sécurité. Les observations ci-dessous portent sur les composants dans l'état où ils se trouvent et ne se rapportent pas à la conception qui a dû avoir fait l'objet d'un examen avant mise en service conformément à la réglementation applicable.

3 RÉSULTAT DE NOTRE INSPECTION

Nous avons procédé à l'inspection de l'installation décrite ci-dessous sur base des documents : ITM-SST 10001.3 et ITM-SST 1237

Caractéristiques de l'élévateur à plateforme mobile

Autorisation

Autorisation n°	3A/2024/0880/174 du 22.03.2024
-----------------	--------------------------------

Caractéristiques

Constructeur	ZOOMLION
Type	élévateur mobile
Exploitant	LUXLEV
Année de fabrication / installation	2024
N° de série	00775300401R000015
Charge de service (kg)	250
Nombre de personnes	2 personnes
Exécution (description)	Nacelle ciseaux sur chenilles
N° Interne / inventaire	4271C

Type constructeur	ZS0610C
-------------------	---------

4 OBSERVATIONS ET DÉLAI

Les observations suivies d'un délai de 0 jour donnent lieu à un refus d'exploitation. Les observations suivies d'un délai sont à redresser dans les plus brefs délais, mais au plus tard dans le délai indiqué et donnent lieu à un recontrôle dès leur redressement. Il est de la responsabilité de l'exploitant de veiller à ce que les observations soient suivies d'effets dans les délais les plus brefs et que l'organisme de contrôle soit convoqué afin de constater la levée des observations.

Observation(s) du contrôle périodique : Néant.

5 CONCLUSION

L'installation peut rester en service.

Date: 15.11.2024

Cédric Cibba
Inspecteur

Mathias Muller
Technical Quality Manager